Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT.

Etaient présents: Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUEZ, arrivé à 20h40, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Edith HENRY, Pierre HOUDEBINE, Adjoints au Maire, Francine GAUDRY, Pascale PARRINELLO, Carine PICOULY, Micheline PETIT, Jean-Claude ANGLO, Caroline CHAVEROU, Cédric CETLIN, Régine LANGLOIS, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir : Alain TRAONOUEZ à Jean-Claude PERRAULT (jusqu'à 20h40)

Philippe FISCHER à Pierre HOUDEBINE Guillaume CEINTRE à Maryline LEVEQUE Françoise PIGAL à Micheline PETIT

Absents: Olivier BARNAY, Frédéric BORIES

Secrétaire de séance : Edith HENRY

1. L'APPROBATION DU COMPTE- RENDU ET DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017

Unanimité des votants

Madame Cécile SABATIER souhaite savoir si Monsieur Guillaume CEINTRE a l'intention de démissionner du conseil municipal compte tenu de ses absences aux réunions. Elle ajoute que d'autres conseillers sont dans le même cas. Monsieur le Maire lui répond que non, Monsieur CEINTRE n'a pas fait connaître à la Mairie sa volonté de démissionner. Il ajoute que la seule raison qu'il n'assiste pas régulièrement aux réunions du Conseil municipal ne permet pas de sanctionner un conseiller ou de le considérer comme démissionnaire. Madame Cécile SABATIER demande que sa remarque soit inscrite au procès-verbal.

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elles concernent les décisions :

- Décision N°46/03/2017 Convention de bénévolat stagiaire BAFA au sein du service Enfance
 Jeunesse;
- Décision N°47/03/2017 Acceptation du contrat de vérification des équipements sportifs.

Arrivée de Monsieur Alain TRAONOUEZ à 20h40

I - ADMINISTRATION GENERALE

3. CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE : LANCEMENT POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'UNE PROCEDURE DE MARCHÉ POUR LE CIG PETITE COURONNE

Présentation Monsieur le Maire

Le Conseil municipal charge le CIG petite couronne de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de la commune des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL: Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité, Paternité, Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2018 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

Unanimité

II - FINANCES

4. COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2016

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes (états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer).

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- Justifier l'exécution budgétaire
- Présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune

Le compte de gestion 2016 établi par le receveur municipal n'appelle ni observation particulière, ni réserve. Les résultats de clôture sont identiques à ceux du compte administratif 2016 présenté par Monsieur le Maire. Il est ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Le Conseil municipal décide que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ne présente aucune observation du comptable.

Unanimité

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Le compte administratif rapproche les prévisions et autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de l'année et présente les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif est soumis par l'ordonnateur (le maire) pour approbation à l'assemblée délibérante (conseil municipal) qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année N+1.

Madame Nathalie GUESDON observe d'une part une forte baisse de l'épargne nette à partir de cette année, et d'autre part des Restes à réaliser importants. Elle demande comment seront traiter ces sujets.

Monsieur le Maire répond que la coordination fût difficile pour l'enfouissement des réseaux pour les rues de Rochopt et de l'Yerres. Par ailleurs, il dit ne pas être très inquiet pour l'épargne. Madame Nathalie GUESDON indique que les 384 000 euros de RAR ne correspondent pas seulement à ces 2 rues.

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif qui s'établit comme résumé ci-après :

Sections	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement en 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-843 855,46		390 091,74	-453 763,72
Fonctionnement	1681489,07	-292 000,00	551 191,17	1 940 680,24
Total	837 633,61	-292 000,00	941 282,91	1 486 916,52

Approuve le compte administratif de l'année 2016.

Monsieur le Maire quitte la salle lors du vote

Pour: 21

Abstentions 3 : Cécile SABATIER, Stéphane DEYSINE, Nathalie GUESDON

6. AFFECTATION DES RESULTATS

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Après avoir pris connaissance de l'exercice 2016, le Conseil municipal décide de l'affectation des résultats de clôtures de l'exercice 2016 comme présenté ci-dessous :

Ces affectations seront reprises lors du budget primitif 2017.

L'excédent de fonctionnement 2016 constaté à la clôture du compte administratif s'élève à 1 940 680,24 euros. Il est affecté comme suit :

1. A la section d'investissement : 1 285 000,00€

Cette somme est imputée en recette d'investissement à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Il finance le déficit de la section investissement à la clôture de l'exercice 2016 soit :	453 763,72€
Il finance également les restes à réaliser recettes -dépenses soit :	32 880,01€
Il finance des dépenses nouvelles d'investissement pour	798 356,27€
Total	1 285 000,00€

- 2. A la section de fonctionnement : 655 680,24€ représentant le solde du résultat excédentaire de fonctionnement. Cette somme est imputée en recette de fonctionnement à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté ».
- 3. **D'inscrire en dépenses d'investissement** le déficit de la section investissement au compte 001 « résultat d'investissement reporté » soit 453 763,72€.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur Stéphane DEYSINE dit que l'affectation des résultats aurait pu être différente, avec plus d'investissement. Il regrette une politique budgétaire non partagée et constate un investissement qu'il considère au minimum pour équilibrer le budget.

Pour: 22

3 contre : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Stéphane DEYSINE

7. TAUX DE LA FISCALITE 2017

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Le Conseil municipal fixe pour 2017 les taux des différentes taxes conformément au tableau ci-après :

Taxes directes locales	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	21,94%	23,34%
Foncier bâti	18,58%	20,22%
Foncier non batî	47,33%	47,33%

Inscrit au budget primitif un produit attendu de la fiscalité directe locale de 2 826 189€.

La ville a fait le choix de ne pas recourir à une augmentation des taux depuis 2008.

En revanche elle devra régulariser en 2017 l'ancienne fiscalisation de la redevance appliquée au bénéfice du SYAGE pour la compétence « Eaux pluviales » ainsi que le rattrapage de cette contribution pour l'année 2016.

Avant 2016, Les communes du plateau Briard avaient transféré cette compétence au SYAGE qui était autorisé à fiscaliser. Or, depuis le 01 janvier 2016, l'EPT GPSEA s'est substitué aux communes du plateau Briard pour exercer de plein droit la compétence « Eau et Assainissement ».

L'EPT GPSEA n'étant pas autorisé à fiscaliser, a donc versé la contribution attendue au SYAGE au titre de la gestion des eaux pluviales pour 2016 soit 170 453.55€, sans avoir perçu cette somme par le biais du FCCT par les communes du plateau Briard.

Ces dernières n'ont pas pu prévoir dans leur budget 2016 cette contribution au FCCT, et elles n'ont pas pu relever les taux ménages à hauteur des taux additionnels anciennement appliqués par le SYAGE. Afin de rembourser cette contribution 2016 à l'EPT GPSEA, sans préjudice financier pour les communes du plateau Briard, un lissage sur 7 ans a été conclu pour permettre de répartir la charge dans le temps.

Afin d'incorporer dans sa fiscalité la part de la dotation 2017 et le rattrapage 2016 « eaux pluviales », la commune augmente les taux à concurrence du montant soit 194 804€.

Le Produit fiscal attendu incorpore la part des impôts ménages de l'ex EPCI ainsi que la dotation 2017, le rattrapage 2016 lissé sur 7 ans « eaux pluviales » que la commune reversera au territoire GPSEA dans le cadre du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) avec la part de compensation ex par salaire (CPS) versée par la Métropole avec l'attribution de compensation.

Auquel on ajoute:

- Des allocations compensatrices estimées de : 52 081€ (compte 74833-74834-74835)
- Le versement de la garantie individuelle de ressource : 25 584€ (compte 7323)

Madame Nathalie GUESDON revient sur la contribution « eaux pluviales » et considère que la Commune aurait pu prendre en charge sur son budget le rattrapage répercuté sur les administrés.

Monsieur Yves THOREAU répond que cette contribution est due par l'usager et que le rattrapage est le résultat d'une erreur administrative entre le Syage et le territoire GPSEA. Il ne voit donc pas pourquoi la Commune devrait prendre à sa charge cette nouvelle dépense. Il ajoute que le lissage sur 7 ans constitue déjà un effort de la commune pour ne pas surprendre les usagers.

Monsieur le Maire rappelle que ce lissage est le fruit d'une négociation entre le Territoire, le Syage et les communes de l'ex-Plateau Briard. Il n'y a pas lieu de revenir dessus à Mandres-les-Roses.

Enfin Monsieur le Maire conclut en rappelant que lorsque cette contribution n'a pas été prélevée l'année dernière, occasionnant ainsi une baisse artificielle des impôts, personne à l'époque ne s'en était préoccupé outre mesure.

Pour : 22 3 abstentions : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Stéphane DEYSINE

8. BUDGET PRIMITIF 2017

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Le budget primitif pour l'exercice 2017 est adopté et s'établit comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 392 126,00	5 920 719,00
Section d'investissement	2 043 141,00	2 043 141,00
Total	7 435 267,00	7 963 860,00

La section de fonctionnement est votée en suréquilibre comme le permet l'article L1612-6 du CGCT de 528 593 euros.

Madame Nathalie GUESDON demande ce qu'est la cession de terrain à 8 000 euros. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la bande de terrain situé rue Lucrèce de Montonvilliers.

Madame Nathalie GUESDON dit qu'elle ne retrouve pas au budget l'étude pour les 2 classes supplémentaires de l'école des Charmilles. Monsieur le Maire lui rappelle que l'engagement a été fait en novembre 2016, cette somme se trouve donc dans les RAR (Restes à réaliser).

Madame Cécile SABATIER se remémore comment il y a 2 ans le groupe « Agir avec vous pour Mandresles-Roses » avait alerté la Municipalité sur la nécessité d'aménager ces 2 classes supplémentaires, dès le début. Elle trouve désolant que cette dépense vienne aujourd'hui peser sur les investissements de la Commune, au lieu d'être intégrée au Contrat de Partenariat Public Privé.

Madame Cécile SABATIER ajoute ensuite qu'à l'époque, Madame Maryline LEVEQUE n'avait pas prévu d'augmentation des effectifs de l'école. Madame Maryline LEVEQUE répond que c'est toujours le cas, il n'y a pas d'augmentation des effectifs nécessitant la réalisation de ces 2 nouvelles classes. Monsieur le Maire ajoute que ces 2 classes sont aménagées maintenant par précaution, et que ces travaux n'ont aucun caractère d'urgence.

Madame Caroline CHAVROU demande à quoi correspondent les travaux de ROSEBRIE. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'éclairage du stade de Football.

Pour en revenir à l'aménagement des 2 classes supplémentaires, Monsieur Eric FERNANDEZ pose la question de l'intérêt de cet investissement. D'autant que Monsieur le Maire vient lui-même de conclure qu'il n'y avait pas d'urgence en la matière. Par ailleurs, pour Monsieur Eric FERNANDEZ l'avenir des NAPS est incertain. La Commune risque donc de se retrouver avec ces 2 classes supplémentaires aménagées sans enseignement.

Il termine en disant que ces travaux ont été actés sans aucune concertation.

Madame Nathalie GUESDON lit le texte suivant au nom du groupe « Agir avec vous pour Mandres-les-Roses » :

« BUDGET 2017 intervention de Nathalie Guesdon pour le GROUPE AVMLR Conseil municipal du 27 mars 2017

La préparation d'un budget pour une commune devrait être un moment important pour les élus, un temps de réflexion sur les actions menées et à venir. Ici, ce temps n'existe pas. Nous avons d'ailleurs regretté ce manque de débat lors de la présentation du rapport des orientations budgétaires il y a 20 jours...

20 jours... le temps de réunir la commission finances puis la commission travaux... afin de présenter je dirai plutôt informer les quelques élus présents des choix déjà arbitrés.

Et si encore il s'agissait de prendre connaissance de projets ambitieux, de recevoir les conclusions d'études sur les grands thèmes reflétant une véritable stratégie pour l'avenir... Même pas !

Notre rôle consiste à entériner des inscriptions budgétaires permettant de pallier aux dépenses courantes... d'entretien du patrimoine, de fonctionnement normal des services....

Pourtant certains dossiers mériteraient un véritable état des lieux, une gestion en terme de priorité : Nous en donnerons pour exemple :

- La gestion de la vidéo protection
- La sécurité des bâtiments communaux
- L'entretien de la voirie
- La gestion de l'éclairage public
- La réflexion sur l'aménagement du centre-ville

Sur la gestion de la vidéo protection, nous reviendrons sur ce point lors de la délibération qui va suivre dans l'ordre du jour de notre séance.

Sur la sécurité des bâtiments communaux, nous avons proposé à la dernière commission travaux de réfléchir à la mise en place d'un système télé surveillé plus efficace et sans doute moins couteux au final que de n'intervenir seulement sur l'amélioration du seul système de protection existant au centre technique municipal... Ceci afin d'élargir la mise sous alarme à d'autres bâtiments publics comme la mairie etc... et d'en confier la télésurveillance à une société spécialisée plutôt que de faire appel au personnel communal.

Sur l'entretien de la voirie, nous avons appris qu'une réflexion était engagée avec l'Etablissement Public Territorial « GRAND Paris Sud Est Avenir », dont la commune dépend aujourd'hui, sans que nous ayons pu en discuter préalablement. Qui plus est, dans l'attente de décisions d'éventuels transferts de certaines voies communales, vous avez fait le choix de geler le programme d'investissement consistant à réparer voire améliorer les voiries existantes...

Le budget 2017 n'inscrit aucune opération nouvelle sur ce thème! Au mieux on ne prévoit que la réparation des nids de poules!

La gestion de l'éclairage public : là encore il est plus que temps de travailler sur le renouvellement du marché. Certes une étude va être lancée en 2017. Mais vous conviendrez que nous souffrons aujourd'hui d'un manque d'anticipation sur ce dossier. Et ce n'est pourtant pas faute d'avoir alerté sur ce sujet et proposé aux commissions ad hoc d'y travailler.

Quant à l'aménagement du centre-ville et de la propriété Beauséjour C'est le flou le plus complet... vous l'avez reconnu d'ailleurs en réponse à nos questions sur l'absence d'inscription de crédits pour les opérations centre-ville et Beauséjour lors du débat d'orientations budgétaires :

Je vous cite : « Je n'ai pas de visibilité donc je préfère ne rien inscrire »

Et pourtant ce projet a déjà fait l'objet de beaucoup d'annonces notamment dans le bulletin municipal... On notera cependant que des crédits ont été inscrits pour réaliser des études que vous nous aviez annoncées au départ comme étant prises en charge financièrement par l'EPT 11 mais que finalement la commune devra financer : il s'agit d'une étude sur l'aménagement des cours et du centre-ville mais également de la quote part que la commune devra verser au T11 relative à l'étude sur la réhabilitation de Charles de Gaulle (projet de Relais Assistantes Maternelles).

Ce ne sont ici que quelques exemples mais qui justifient pourquoi nous qualifions le budget que vous nous présentez comme manquant de vision, d'ambition et de dynamisme.... et qui ne répond qu'au coup par coup...

Les commissions sont désertées par nombreux élus de votre majorité... Pour notre part nous nous efforçons d'y participer malgré les contraintes d'horaires et de délais qui nous sont imposés. Nous y travaillons dans un état d'esprit participatif si tenté que nous puissions être en mesure de le faire.

Nous sommes reconnaissants du travail préparatoire effectué par vos services, nous avons eu l'occasion de le souligner notamment lors de la dernière réunion de la commission des travaux et finances

Pour autant, nous attendons toujours de pouvoir débattre dans ces réunions de dossiers plus stratégiques. Mais il semble évident aujourd'hui que vous avez choisi de traiter ces sujets autrement... Comme nous ne cessons de le répéter c'est bien regrettable.

Alors oui c'est sûr vous ne dilapidez pas l'argent public, vous ne procédez pas à des dépenses somptuaires ! Mais votre politique d'investissement est anormalement basse et votre budget de bon père de famille manque d'ambition réelle.

Nous ne partageons décidément pas cette conception de gestion municipale et dans ces conditions, nous ne prendrons pas part au vote du budget présenté ce soir. »

Monsieur Eric FERNANDEZ admet que sur certains points, le groupe « Mandres ensemble » a su s'accorder avec la majorité en place. Toutefois, il regrette le manque de travail de fond sur d'autres dossiers tels que la vidéoprotection, la communication et l'aménagement du centre-ville.

Le travail sur le centre-ville est entre les mains de GPSEA et de quelques élus.

Monsieur Alain TRAONOUEZ répond qu'il y a toujours eu concertation sur le centre-ville.

Il lui semble difficile d'aller plus vite et de faire participer plus sur ce sujet. Un cahier des charges sera transmis. Monsieur Alain TRAONOUEZ considère la remarque de Monsieur Eric FERNANDEZ injuste envers les commissions urbanisme et travaux.

Monsieur le Maire dit que GPSEA n'avance pas aussi vite qu'on le voudrait.

Pour: 18
4 Abstentions: Eric
FERNANDEZ, Caroline
CHAVEROU, Cédric CETLIN,
Carole GUILLEMINOT pour les
chapitres 20 et 21
Ne participent pas au vote:
Nathalie GUESDON, Cécile
SABATIER, Stéphane DEYSINE

9. SUBVENTION 2017 AU CCAS

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Le Conseil municipal attribue une subvention au titre de l'année 2017 au Centre communal d'action sociale de Mandres-les-Roses d'un montant maximum de 212 000 € qui sera versée au fur et à mesure des besoins du C.C.A.S.

Unanimité

10. SUBVENTION 2017 A L'AMICALE DU PERSONNEL

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Le Conseil municipal attribue une subvention au titre de l'année 2017 à l'Amicale du personnel communal de Mandres-les-Roses, d'un montant de 20 800 euros qui sera versée au fur et à mesure des besoins de l'Amicale.

Unanimité

11. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Le Conseil municipal approuve la proposition à la demande de subvention DETR 2017 pour une opération d'aménagement de deux salles de classes à l'école des Charmilles.

Demande une subvention DETR 2017 pour une opération de réfection des courts de tennis.

Précise qu'au titre de la DETR le projet peut être subventionné à 60% soit un montant maximum de 116 976,36€ H.T

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres.

- La part du montant des travaux non subventionnés.
- La différence entre le taux maximum de 60% et le taux réellement attribué au titre de la DETR 2017.

11	
Unanimité	
Onarmine	

12. DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE AUPRÈS D'UNE SENATRICE — CATHERINE PROCACCIA

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Sénateur du Val de Marne, une subvention parlementaire pour financer le projet de réfection de la clôture du stade de Rosebrie.

Précise que le montant prévisionnel relatif à ces travaux est inscrit au budget primitif 2017 et qu'il est estimé à la somme de 36 600 TTC.

Unanimité	

13. DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE AUPRÈS D'UN DEPUTE - ROGER-GERARD SCHWARTZENBERG

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Député du Val de Marne, une subvention parlementaire pour financer les travaux d'accessibilité de la salle d'Orléans.

Précise que le montant prévisionnel relatif à ces travaux est inscrit au budget primitif 2017 et qu'il est estimé à la somme de 22 634,53 TTC.

Unanimité	

14. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FIPD (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE) POUR L'EXTENTION DU SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION

Présentation Madame Suzanne BRIOT

L'exploitation du dispositif en place qui a permis d'apporter des éléments de preuve lors de désordres sur la place des Tours grises conduisant à déplacer un peu les bandes qui fréquentaient régulièrement le lieu, à aussi conduit à en identifier les faiblesses. (Vues masquées, espaces non couverts, vues de nuit inexploitables...).

Ainsi une revue de l'existant en vue de renforcer l'efficacité a été conduite et amène à réaliser des aménagements complémentaires qui expliquent la ligne d'investissement proposée au budget.

Madame Nathalie GUESDON dit qu'en commission 2 questions ont été posées :

- En matière de sécurité, n'y aurait-il pas d'autres pistes d'exploration
- En sollicitant le même prestataire, n'y a-t-il pas un problème de mise en concurrence.

Monsieur le Maire rappelle qu'en dessous du seuil de 90 000 euros HT, il s'agit d'une procédure adaptée. La commune avait mis en concurrence le fournisseur lors de la 1ère installation. Il précise en outre que pour l'instant l'achat de toutes installations cumulées ne totalise pas 90 000 euros HT.

Monsieur Eric FERNANDEZ rappelle qu'en 2015, un vœu pour plus de sécurité avait été fait au Conseil Municipal. Il constate que depuis, aucun travail en commun n'a été entrepris. Pour lui, cette demande d'une nouvelle caméra est une mesure et non un travail global de prévention de la délinquance.

Monsieur le Maire dit qu'il va faire ce travail. Il ajoute tout de même que récemment pour les épisodes du Collège, la vidéoprotection a permis d'appréhender les suspects et a été efficace.

Madame Cécile SABATIER dit que tout le monde est convaincu de l'utilité de la vidéoprotection. Monsieur Yves THOREAU dit qu'il n'y a pas de solution miracle sinon il y a longtemps que les municipalités auraient fait le nécessaire et que l'on peut ajouter des mesures complémentaires à ce qui a été fait. Madame Cécile SABATIER dit qu'il faut des mesures préventives et non punitives.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance, une subvention pour financer le projet d'extension du système de vidéo protection.

Précise que le montant prévisionnel relatif à ces travaux est inscrit au budget primitif 2017 et qu'il est estimé à la somme de 18 500 TTC.

Pour 23 2 abstentions : Carole GUILLEMINOT, Eric FERNANDEZ

III - ASSOCIATIONS

15. SUBVENTION COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Présentation Monsieur Jean-François GRAMPEIX

Monsieur Jean-François GRAMPEIX informe les membres du conseil, que des subventions pourront être présentées en juin, car la commune est en attente de documents sur certains dossiers. Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations ci-après désignées :

ASSOCIATION SPORTIVES

	2016				2017	
		Projet			Projet	
	Subvention	spécifique	Total	Subvention	spécifique	Total
A.A.P.P.M.A.	250		250 €	250		250 €
Aikido	300		300€	300		300€
Association	120		120	150		150 €
Mandrionne du						
Cadre Vert						
AS Collège S. VEIL	1000	250	1250 €			€
Football Club	3000	500	3 500 €			€
Perigny/Mandres						
GFCM Basket Ball	3000		3000€	3 000		3 000 €
GFCM Pétanque	500		500 €			€
Bout'choux	1100		1100 €	1 100		1 100 €
Judo	1000		1 000 €	300		300€
Mandres Karaté	0		0	1500		1 500 €
Mistinguettes	500		500 €	500		500€
Modèle Air Club	1000		1 000 €	1 000		1 000 €
Mouvement et	4500		4 500 €	4 000		4 000 €
Concentration						

Rugby Club du	400		400€	500	500€
Plateau Briard					
Studio 2 C Danse	2000	_	2000 €	4 000	4 000 €
T.C.F.M.	2000	350	2350 €	2 650	2 650 €
Tonus et	120		120 €	300	300 €
Gymnastique					
V.C.R.M.	500		500€	500	500 €

20 550€

Cécile SABATIER ne prend pas part au vote

ASSOCIATIONS CULTURELLES

Unanimité des votants

		2016			2017	
		Projet			Projet	
	Subvention	spécifique	Total	Subvention	spécifique	Total
Foto contraste	700		700€	700	1 000	1 700 €
Cyber-Espace	600		600€	600		600€
La.ferme	1200		1 200	1200	500	1 700€
traditionnelle éducative						
La Scène Ouverte	1200		1 200 €	1 000		1 000 €
Le Chœur Polyvoce	300	700	1 000 €	300		300€
Les Amis de Mandres	500	400	900€	500	900	1 400 €
Les Jardiniers de Beauséjour	600	200	800€	600	400	1 000 €
Les trois coups	200		200 €	300		300€
Mandr'art	1400		1 400 €	1 000	700	1 700 €
Mandri'Patch	250		250 €	250		250 €
Roses et bouquets	1000		1 000 €		1000	1 000 €
TAJSF	500	900	1 400 €	700		700€
Infini d'Arts	1500		1 500 €	400	200	600€
						12 250 €

Unanimité

ASSOCIATIONS DIVERSES

	2016				2017	
	Subvention	Projet spécifique	Total	Subvention	Projet spécifique	Total
ACPG/CATM	400		400 €	400		400€
AMAP	250		250€	250		250 €
AMIA			_ 1		500	500€

Club de l'Amitié	3500		3 500	3 500	3 500 €
			€		
Comité des Fêtes	2500	3500	6 000	6000	6 000 €
			€		
Distillation	100		100€	100	100€
FCPE	120		120€	120	120 €
Foyer du Collège	120		120€	120	120 €
FNACA	120		120€	250	250 €
UNC	400		400€	400	400 €
ALPE Collège	120		120€	120	120 €
« Simone Veil »					
Vie Libre	300		300€	300	300€
Université inter	200		200€	200	200 €
Age					
					12 260 €

Pierrette RAUT ne prend pas part au vote Unanimité des votants

Monsieur Eric FERNANDEZ demande quelle est la destination du résultat de ces crédits.

En effet, cela fait 2 ans que les montants ne sont pas dépensés. Si cet argent est affecté mais non dépensé, il pense que la Municipalité devrait officialiser la baisse des crédits ou ventiler ce résultat pour une action nouvelle à destination des associations.

Monsieur le Maire répond que s'il y a des projets spécifiques, ceux-ci seront étudiés. Toutefois, il n'y a pas d'obligation de dépenser toute la somme.

IV - ENFANCE

16. CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE « L'ECOLE CHANGE AVEC LE NUMERIQUE »

Présentation Madame Maryline LEVEQUE

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir et en application de la convention du 29 décembre 2015 entre l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations relative à l'action « innovation numérique pour l'excellence éducative », une impulsion forte est donnée aux projets d'équipements des établissements grâce à un soutien exceptionnel aux collectivités territoriales, à hauteur de 1 euro pour chaque euro investi.

A cette occasion, il est proposé d'équiper l'école élémentaire des Charmilles d'une « classe mobile» et de ressources numériques. Cette classe mobile est, ainsi, composée de 15 tablettes. Les enseignants bénéficieront d'une formation spécifique aux usages pédagogiques du numérique. Les objectifs sont les suivants :

- Démontrer les apports concrets du numérique pour les élèves, les enseignants et les familles, en l'intégrant dans le quotidien de l'école et de la communauté éducative
- Favoriser, de manière transversale, une densification des usages du numérique propices à la réussite scolaire, à la mise en œuvre du parcours citoyen, à l'innovation pédagogique
- Définir les conditions de la généralisation du numérique, en matière d'infrastructures, d'équipements, de support et de sécurité, d'organisation, de formation et d'accompagnement des enseignants
- Mettre en place une gouvernance partagée

Les engagements de la commune :

Fournir à l'école les équipements nécessaires à la mise en œuvre de la classe mobile

- Mettre en place des services permettant l'administration du parc d'équipement
- Fournir un débit d'au moins 2 Mb/s et un accès internet dans les salles de classe, pouvant être simultanément partagé par l'ensemble des tablettes de la classe mobile
- Fournir des installations électriques et réseaux permettant l'usage des équipements des classes mobiles et l'accès aux ressources pédagogiques dans de bonnes conditions

Les engagements du rectorat :

- Apporter un accompagnement sur la durée du projet, de sa préparation à sa mise en œuvre et à son évaluation. Le programme fait l'objet d'une évaluation partagée et continue.
- Attribuer à la commune une subvention exceptionnelle, pour mettre en œuvre le projet d'équipement des classes mobiles sur la base d'un montant plafonné à 8 000€ TTC par classe mobile, dans la limite de 3 classes mobiles par école, le taux de prise en charge de l'Etat est fixé à 50 %. Un acompte de 50% du montant prévisionnel de la subvention sera versé dès signature de la convention par les 2 parties, complétée de la date de délibération du Conseil Municipal.
- Financer l'achat de ressources pédagogiques numériques. Cette dotation de 500€ par école est versée par le rectorat à l'école
- Généraliser le développement des approches numériques avec l'école dans le cadre notamment du conseil d'école.

Au fur et à mesure de sa mise en œuvre, le programme fera l'objet d'une évaluation partagée impliquant les différents niveaux de suivi.

Un comité de suivi local sera alors mis en place et sera composé de :

- L'Inspecteur de l'Education Nationale, un ou deux membres de l'équipe de circonscription
- Le directeur de l'école
- Le maire ou son représentant
- Le responsable du service Enfance Jeunesse
- Un représentant de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention relative à la mise en place de « l'école change avec le numérique » et établie entre la commune et le rectorat de Créteil

	Unanimité
17. RENOUVELLEMENT DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL	

Présentation Madame Maryline LEVEQUE

Il est rappelé que la réforme des rythmes scolaires a été rendue obligatoire dès la rentrée 2014/2015 par décret n°2013-77 du 24 janvier 2013.

La commune de Mandres les Roses a mis en place cette réforme dès la rentrée scolaire 2014/2015 à l'école maternelle. En raison de la construction de la nouvelle école élémentaire des Charmilles, une

dérogation a été obtenue auprès de l'Inspection Académique, la réforme a été ainsi mise en place à la rentrée scolaire 2015/2016.

La commune a dû rédiger un Projet Educatif Territorial. Ce projet est le fruit d'un partenariat entre les différents partenaires éducatifs.

L'article L 551.1 du Code de l'Education, le décret du 2 août 2013 et la circulaire du 19 décembre 2014 définissent le Projet Educatif Territorial, ses modalités d'élaboration et d'évaluation. Il formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Il prévoit des activités proposées pendant le temps périscolaire aux enfants scolarisés dans les écoles de la commune.

Le PEDT prévoit également de :

- Demander une dérogation de la durée de la journée d'enseignement au-delà de 5h30
- Bénéficier d'une aide de l'état à travers le fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires, créé par l'article 67 de la loi 2013-595 du 8 juillet 2013
- Bénéficier de l'assouplissement des conditions d'encadrement dans les accueils périscolaires

Concernant ce dernier point, la commune a fait le choix de ne pas assouplir, dans la mesure du possible, les conditions d'encadrement et de maintenir un encadrement de 1 animateur pour 10 enfants en maternelle et 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire. Les normes sont assouplies à titre exceptionnel, si le nombre d'animateurs n'est pas suffisant.

Celui de la commune a été établi pour une durée de 3 ans, soit de 2014 à 2017, il arrive à son terme le 7 juillet 2017.

Il convient donc de renouveler ce projet pour une période équivalente (2017-2020).

Le 2 mars dernier un bilan a été effectué en présence des partenaires.

Ainsi, ce bilan a permis de mettre en évidence :

Les points positifs:

- Diversité des activités
- Communication et coopération avec les enseignants (relais, partage des locaux...)
- Baisse des effectifs la veille des congés scolaires induisant un allégement des effectifs
- Equipes stables permettant aux enfants d'avoir des repères
- Pas de difficulté au niveau de la sieste en maternelle. Les enfants se réveillent de manière échelonnée et sont tous réveillés pour les NAP
- Mutualisation du matériel entre les écoles et les accueils de loisirs
- Organisation de l'étude pendant les NAP permettant ainsi d'alléger les effectifs
- Possibilité pour chaque enfant de cesser son activité et de jouer librement

Points négatifs :

- Fatigue des enfants
- Difficulté pour assurer le remplacement des animateurs le vendredi (jour commun des NAP pour l'élémentaire et la maternelle)
- Pas de baisse d'effectifs notable le vendredi

- Problème de continuité des projets lors de l'absence des intervenants et des associations
- Organisation de l'étude pendant les NAP, activité payante alors que les NAP sont gratuits
- Difficultés en ce qui concerne le partage des locaux en élémentaire (déplacement de mobilier, locaux plus sales)

Lors de ce bilan, il a été décidé de ne pas modifier les horaires scolaires et périscolaires et il a permis de construire les nouveaux objectifs et axes du PEDT 2017-2020.

Monsieur Eric FERNANDEZ dit que ce document de cadrage engage la collectivité sur la qualité du service et sur les moyens de mise en œuvre. Il considère que le travail effectué est de qualité et félicite les services. Cependant il regrette que cet exercice n'ait pas été partagé en commission.

Le Conseil municipal approuve les termes du Projet EDucatif Territorial.

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer le PEDT et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre. Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les aides correspondantes et à signer tous documents nécessaires.

Pour: 23

2 abstentions: Eric FERNANDEZ,

Carole GUILLEMINOT

QUESTIONS ORALES / INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce que finalement les bureaux de vote fermeront à 20h00 pour les élections présidentielles.

Collège

Madame Nathalie GUESDON regrette qu'à la suite des évènements du Collège, la Commune n'ait pas relayé le message de Monsieur TISSIER, le Principal sur le site internet de la Ville.

Elle évoque également un problème de stationnement sur ce site encore plus prégnant depuis VIGIPIRATE. Monsieur Yves THOREAU répond qu'il discute régulièrement de ce sujet avec Monsieur TISSIER. Il va lui demander s'il est possible de retirer la grille sur le « dépose minute » aux heures de plus grande affluence. La décision revient à Monsieur TISSIER car c'est sa responsabilité qui est engagée. Madame Cécile SABATIER ajoute qu'il faut demander au Conseil Départemental de repenser l'espace parking. Monsieur Yves THOREAU remarque que le plan VIGIPIRATE ne contraint pas vraiment l'espace parking.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 27 mars 2017 à 22h15.

La Secrétaire de séance,

Edith HEN

Mandres-les-Roses, le 28 mars 2017

Jean-Claud

Le Maire,